

l'entreprise d'État? Parfois l'argument se réduit uniquement à la possibilité de réalisation sur le plan administratif. Parfois il ne s'agit pas de savoir si l'entreprise d'État est plus ou moins morale que l'entreprise privée. Si une entreprise est essentielle à l'intérêt national d'un pays, il faut tenir compte du coût de sa mise en œuvre. Nous connaissons le cas de certaines sociétés privées régies par le gouvernement où il y a parfois un véritable chevauchement des efforts. La société privée cherche à embrouiller la situation et le gouvernement, lui, cherche à tirer les choses au clair. Quand il y réussit, l'opportunité de nationaliser ces sociétés n'est plus alors une affaire d'idéologie. Il est essentiel qu'elles le soient pour fins de comptabilité et d'efficacité. Les difficultés évidentes de comptabilité sont éliminées lorsque ces sociétés doivent régler et justifier leur statut de sociétés privées.

• (4.10 p.m.)

Pourquoi, alors, le ministre présente-t-il la mesure législative sous cette forme? Peut-être dira-t-il que c'est pour la raison donnée dans son discours d'hier. Néanmoins, comme bien d'autres aussi, sans doute, je trouve son discours bien peu convaincant. Si je me trompe, je souhaite que le ministre intervienne pour dissiper mes doutes; quoi qu'il en soit, j'ai l'impression que le ministre et le gouvernement se trouvent dans une impasse. Les intérêts privés ont peut-être déclaré que si le gouvernement réalise l'entreprise seul et que la société est entièrement publique, ils n'utiliseront pas le satellite et trouveront des moyens de mettre au point leurs programmes plutôt que de participer au projet. Le ministre a peut-être été forcé d'admettre le public, ainsi que les entreprises d'exploitation de télécommunications, pour s'assurer une clientèle suffisante pour justifier le coût du satellite.

Je le dis avec un peu de tristesse, car je ne voudrais pas détruire le rêve du ministre et sa vision de l'avenir. Mais s'il se trouve dans cette impasse, c'est simplement parce que le gouvernement a refusé d'user du pouvoir à sa disposition, parce qu'il a refusé d'admettre qu'il a le droit d'agir dans l'intérêt du pays et de demander aux entreprises d'exploitation et aux autres de collaborer avec le peuple dans l'intérêt national. Il a fait marche arrière. Je crois que lui-même ou son successeur devra un jour expliquer à la Chambre de son mieux pourquoi le projet de loi dont nous sommes saisis ne sera plus d'aucune utilité d'ici quelques années et devra être changé.

[M. Saltsman.]

Le ministre a dit ne pas vouloir que le satellite devienne un fardeau. Je ferais peut-être bien de citer ses propres paroles. Il a dit que le gouvernement pourrait, aux frais des contribuables établir et exploiter le système, mais qu'il avait rejeté cette solution de rechange. Pourquoi? Si ce projet s'avère suffisamment rentable pour attirer des capitaux du secteur privé, pourquoi rejette-t-il cette méthode, surtout si le peuple canadien pourrait en tirer profit? Est-ce si difficile de recueillir des fonds pour des exploitations rentables? Je ne le crois pas. D'autres y parviennent et je suis certain que le crédit du gouvernement du Canada est meilleur que celui de la plupart des autres organismes.

Pourquoi le ministre a-t-il rejeté l'idée qu'il s'agit d'une entreprise publique? La financer en tant qu'entreprise publique n'imposerait pas un fardeau aux Canadiens si elle est lucrative. On ne voit pas bien quel argument le ministre invoque. D'une part, il parle de l'intérêt national et de la nécessité de faire les choses nécessaires pour le bien du Canada. D'autre part, il parle de réaliser des bénéfices. Il met en présence différents groupes de gens opposés les uns aux autres; leurs objectifs ne sont pas tous identiques. Il présente ces faits embrouillés à la Chambre et s'attend à ce que nous prenions tout pour argent comptant. Tout ce que je puis dire, c'est que le ministre devra trouver mieux. Il devra invoquer des arguments plus convaincants contre la propriété publique, qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, j'aimerais corroborer les propos tenus, il y a quelques instants, par mon collègue, le député de Lotbinière (M. Fortin), et j'insisterais particulièrement auprès du ministre pour qu'il réponde, avant le renvoi de ce bill au comité, aux questions qui lui ont été posées, afin que, dès le départ, on sache à quoi s'en tenir au sujet de la participation canadienne-française ou québécoise à ce projet de loi.

Il est bien beau, monsieur le président, de dire, et je cite:

... en fondant dans une seule entité trois groupes d'intérêts: le gouvernement, l'entreprise privée, c'est-à-dire les sociétés de télécommunications, et le public en général.

En principe, cela semble bien refléter l'intention du gouvernement de créer cette Société. Toutefois, en pratique, lorsqu'on dit «le gouvernement», on songe aux communications et, par conséquent, au langage et à la